

Paris, le 30 novembre 2017

## L'Arafer publie la synthèse annuelle des comptes des sociétés concessionnaires d'autoroute pour 2016

Chargée d'informer le Parlement, le gouvernement et les usagers sur les performances économiques et financières des concessionnaires d'autoroute et de veiller au bon fonctionnement du régime des péages, l'Arafer publie aujourd'hui son rapport annuel sur les comptes du secteur pour 2016.

La hausse continue et dynamique des recettes de péage permet au secteur d'afficher des performances stables, avec une marge d'EBITDA<sup>1</sup> constante.

### TARIF DE PEAGE : + 1,2 % EN 2016 EN MOYENNE

Les SCA ont vu leurs tarifs de péage augmenter au 1<sup>er</sup> février 2016, avec une hausse moyenne de 1,2 % pour les véhicules légers et de 1,3 % pour les poids lourds. Ces évolutions tarifaires résultent de l'application annuelle des contrats liant les sociétés concessionnaires d'autoroute (SCA) à l'Etat concédant.

Les avenants aux contrats approuvés le 21 août 2015 et le 29 janvier 2016 matérialisent notamment les modalités de compensation de la hausse de la redevance domaniale intervenue en 2013. Elle se traduit par une augmentation des recettes perçues par l'AFITF<sup>2</sup>, qui sont passées de 200 à 300 millions d'euros par an.

Dans le cadre de l'accord conclu en avril 2015 entre les 7 SCA historiques privées et l'Etat, cette compensation se traduit par des hausses spécifiques des tarifs de péage étalées entre 2016 et 2018.

### RÉSULTATS FINANCIERS

Les SCA ont réalisé en 2016 un chiffre d'affaires qui atteint 9,8 milliards d'euros, en progression de 4,5 % par rapport à l'exercice précédent, principalement porté par les neuf sociétés historiques<sup>3</sup> (95,5 % du CA du secteur). La croissance du chiffre d'affaires est principalement portée par

<sup>1</sup> Résultat d'exploitation avant intérêts, impôts et amortissement rapporté au chiffre d'affaires

<sup>2</sup> Agence de financement des infrastructures de transport de France

<sup>3</sup> APRR, Area, ASF, ATMB, Cofiroute, Escota, Sanef, SAPN et STRF

l'augmentation des recettes de péages (+4,9 %), à la faveur d'un trafic très dynamique en 2016 : respectivement + 4,2% pour les poids lourds, + 3,2% pour les véhicules légers.

Les charges d'exploitation des SCA ont progressé à un rythme équivalent (+ 4,6 %) à celui des recettes, du fait de la forte augmentation des achats et charges externes (+ 9,6 %) et des impôts et taxes (+9,9 %, essentiellement imputable à la contribution volontaire exceptionnelle des SCA en application de l'accord d'avril 2015). L'impact de cette contribution est toutefois atténué par une diminution des charges de personnel de 4,5 %.

Ces évolutions se traduisent par une stabilisation de la marge d'EBITDA (résultat d'exploitation avant intérêts, impôts et amortissement rapporté au chiffre d'affaires), qui s'établit à 7 milliards d'euros à l'échelle des 17 SCA du secteur.

Dès 2015, l'allongement de la durée des concessions historiques « privées », suite à l'accord sur le plan de relance autoroutier, s'était traduit mécaniquement par une réduction des amortissements prorata temporis. En 2016, première année pleine, les amortissements ont de nouveau diminué et contribué à la hausse sensible du résultat d'exploitation (+9.7%) qui atteint 5,3 milliards d'euros.

Sous l'effet de la hausse du résultat d'exploitation et de la diminution des frais financiers, le résultat net du secteur est en progression de 25,2 %, et s'établit à 2,8 milliards d'euros.

Le montant des dividendes versés par les SCA a de nouveau fortement augmenté en 2016, passant de 3,3 milliards d'euros en 2015 à 4,7 milliards d'euros (+ 40%). Cette forte croissance a notamment pour origine le versement par Cofiroute d'un dividende élevé (60% des 4,7 Mds€), correspondant à une trésorerie accumulée lors des deux précédents exercices.

- [Consulter la synthèse des comptes 2016 des concessions autoroutières réalisée par l'Arafer](#)

## A propos de l'Arafer

Depuis 2010, le secteur ferroviaire français est doté d'une autorité indépendante qui accompagne son ouverture progressive à la concurrence : l'Autorité de régulation des activités ferroviaires (Araf). La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015 élargit les compétences du régulateur aux activités routières : transport par autocar et autoroutes.

Le 15 octobre 2015, l'Araf est devenue l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières : Arafer. Sa mission est de contribuer au bon fonctionnement du service public et des activités concurrentielles au bénéfice des clients du transport ferroviaire et routier.

Ses avis et décisions sont adoptés par un collège composé de sept membres indépendants choisis pour leurs compétences en matière de transport ferroviaire, routier, dans le domaine juridique ou économique ou pour leur expertise des sujets de concurrence. Il est présidé depuis août 2016 par Bernard Roman.